



Contrat de location-vente pour lave-linge ou sèche-linge individuel ou colonne de lavage-séchage individuelle

Conditions générales

Généralités

Decymal Sàrl vend, au libre choix du client, un lave-linge, un sèche-linge ou une colonne de lavage-séchage neuf.

Les dérangements qui surviennent sur les appareils sont réparés et pris en charge lors d'une utilisation normale en Suisse et englobent les heures de travail, de déplacement et les pièces de rechange, dans le cadre d'une garantie ordinaire.

Les frais de réparation suite à des dérangements ou des dommages provoqués par des facteurs extérieurs, cas de force majeure, intervention de tiers, utilisation abusive ou inadéquate ainsi que les dommages indirects (p. ex. endommagement du linge) sont à la charge du client.

Durée et coût du contrat de location-vente

La durée du contrat est de 24 mois moyennant 24 mensualités définies en fonction du prix du ou des appareils acheté(s). A l'échéance, l'appareil ou les appareils devient ou deviennent totale propriété du client.

Un intérêt de 15% non négociable du prix total TVA comprise du ou des appareils est comptabilisé.

Si après 12 mensualités le (la) client (e) désire s'acquitter du solde du montant à payer, un rabais de 5% sur celui-ci lui est accordé.

La prime mensuelle est payable au début de chaque mois au moyen des bulletins de versements annexés.

La première mensualité comprend le forfait d'installation/transport convenu dans le contrat.